



## **À Propos des Paiements de Location**

Le Gouverneur de New Hampshire a ordonné aux propriétaires de ne pas expulser les locataires pendant cet état d'urgence.

### **\*\*Cependant, vous êtes toujours responsable du paiement de votre loyer.\*\***

Pour maintenant, si vous ne pouvez pas payer votre loyer à temps, vous ne serez pas expulsé. Essayez de le payer le plus tôt possible. Une fois que l'état d'urgence termine, les propriétaires pourront vous expulser si vous n'êtes pas au courant de votre loyer.

## **Concernant les Factures des Services Publics**

Les services d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, de câble, de VOIP, d'Internet et de carburant livrable ne seront pas coupés pendant l'état d'urgence.

### **\*\*Vous êtes toujours responsable du paiement de ces services.\*\***

Si vous ne pouvez pas payer ces services lorsque la facture est due, ils ne seront pas fermés, mais vous devez les payer dès que vous le pouvez. Après la fin de l'état d'urgence, les entreprises des services travailleront avec vous pour créer un calendrier de paiement pour les paiements manquants.

## **LES ÉCOLES SERONT FERMÉES JUSQU'AU 4 MAI.**

## **INFORMATIONS À VENIR SUR LE RECENSEMENT AMÉRICAIN – BIENTÔT !**

Nous publierons de nouvelles informations chaque jour.

Veillez vérifier régulièrement :

Website: [www.OvercomersNH.org](http://www.OvercomersNH.org) Facebook: Overcomers Refugee Services Instagram:

OvercomersNHWhatsApp: "COVID19 Emergency" Group

Veillez ne pas nous appeler pour l'instant – sauf en cas d'urgence. Si vous avez des questions, envoyez-les par e-mail ou les publiez sur notre page Facebook. Nous vous fournirons des réponses dès que possible.

---

Website: [www.OvercomersNH.org](http://www.OvercomersNH.org)

Facebook: Overcomers Refugee Services

Instagram: OvercomersNH

WhatsApp: "COVID19 Emergency" Group

Call 211 (translators available)

Telephone number: 866-444-4211

TTY: 603-634-3388